

Procès- verbal du CM du Jeudi 16 Octobre 2025 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann (Président de séance) - DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean-Claude – ELIET Claire - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen- DESBOS Thierry - GOUY Damien – GUAY André - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean- Luc

Absents : BETTON Caroline - CHAUVIN Jean-Paul

Excusés : CROUZET Vincent (pouvoir à LABOURY Jean- Claude) - MINODIER Thomas (pouvoir à EYSSAUTIER Yann)

Le Quorum est atteint - Nombre d'élus votants : 13 dont 11 présents et 2 pouvoirs.

Présentation La séance débute avec une présentation des avancées du projet du Tiers Lieu par le collectif « La Daronne » au Couvent.

L'espace comprend 1000 m² (2 Rez-de chaussée et un niveau 1 sur l'aile ouest) Ce lieu accueille une compagnie théâtrale, des bureaux privés, un atelier d'artiste, une céramiste, des associations. Sur l'année : 9 résidents, 14 associations, 81 adhérents et 2 résidences d'artistes.

La Daronne a organisé des évènements : 2 marchés de créateurs(trices), des concerts et le Festoc en partenariat avec l'association Terroir Pays de St Félicien (festival occitan)

Des chiffres : 3 560 € de loyers perçus qui équilibrent les charges- 3 500 € de subventions du département et de l'Etat- 1 000€ de bénéfice sur les évènements. Les bénéfices sont réinvestis en totalité dans les travaux

Communication : Flyers- new-letter en ligne- signalétique extérieure-permanences occasionnelles- accueil du public – ateliers de concertation.

Des aménagements ont été réalisés : Installation internet – peintures de salles sur les deux niveaux, plomberie, électricité, entretien des lieux et signalétique.

Un problème subsiste : pas de chauffage dans le bâtiment

Travaux à prévoir : mise aux normes- Peinture et rafraîchissement de l'aile ouest- installation du four de la céramiste- création d'un espace de co-working- Lancement d'une concertation publique sur l'utilisation de la cuisine.

Projets sur 3 ans avec une augmentation des résidents et usagers – Equilibre budgétaire.

DÉLIBÉRATION 1 : Convention d'occupation temporaire et précaire avec l'Association Collectif « La Daronne » pour le tiers lieu

Mr le Maire rappelle la convention signée avec le collectif « La Daronne » pour l'occupation temporaire et précaire d'une partie du couvent pour la création d'un Tiers lieu et propose une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1 Novembre 2025 avec possible reconduction. Une redevance symbolique de 50,00 € / mois est demandée.

Mr le Maire demande de valider cette nouvelle convention

Vote : 11 pour et 2 contre

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme Local de l'Habitat PLH 2026-2031

Monsieur le Maire explique que le PLH (Programme Local de l'habitat) est un document stratégique de la politique de l'habitat d'Arche Agglo. Il donne notamment une planification en matière de logements sur 6 ans, afin d'assurer assez de logements en fonction de l'évolution démographique du territoire, de maîtriser la consommation foncière, mais aussi d'accompagner l'amélioration et la mobilisation du parc existant. Pour St Félicien les objectifs sont fixés à 46 logements dont 31 neufs et 15 logements réhabilités et sortis de vacance pour les 6 ans à venir.

Mr le Maire invite à émettre un avis favorable au projet du PLH d'Arche Agglo

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 3 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT : validation du rapport d'évaluation

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation de Charges transférées) doit évaluer les charges transférées entre Arche Agglo et ses communes membres concernant le calcul des attributions de compensation. Il s'agit ici de la gestion de la lecture publique pour les antennes de la Médiathèque Intercommunale multi-sites dont St Félicien fait partie. La compétence de cette gestion est donnée à Arche Agglo avec un transfert de charges de 322 045,65 € de la part la ville de Tournon sur Rhône vers Arche Agglo, cela concerne notamment les charges du personnel de la bibliothèque actuelle transférée dans la future médiathèque.

Mr le Maire invite à valider le rapport du CLECT

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 4 : Voirie communale ; parcelles à intégrer dans le domaine public

L'adjoint Jean-Claude LABOURY explique que suite au classement des voies communales, l'entreprise DMN (géomètres) a recensé 119 parcelles faisant partie du domaine privé de la mairie et qui doivent passer en domaine public. L'exemple est donné d'une parcelle en domaine privé alors qu'elle correspond à un parking public. Il s'agit de régulariser ces parcelles.

Mr LABOURY demande à valider ce projet de régularisation.

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 5 : Convention pour intervention en milieu scolaire

L'adjointe Mme ELIET Claire propose de renouveler les interventions en milieu scolaire pour l'année 2025-2026. Cette année des séances de danse seront proposées à l'école publique Michèle Bernard et des séances de musique à l'école catholique Marie Banc.

A raison de 15 séances par école pour un montant participatif de la mairie de 4 290 €
Le Conseil délibère pour valider cette nouvelle convention.

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 6 : Adhésion au SIESP

Suite à la fusion du club de foot de St Félicien avec celui de la Croix du fraisse, devenus FCPA, le syndicat SIESP qui gère l'aménagement et le matériel des lieux sportifs de la Croix du Fraisse demande à la commune de St Félicien de participer, comme les autres communes du SIESP, au financement de ce complexe. Basé sur le nombre d'habitants le montant s'élève à 20 403 €/ an. Après lecture, les statuts du SIESP sont sommaires et manquent de précision, notamment sur la possibilité de retrait de participation pour quelque raison justifiée. Monsieur le maire propose de ne pas délibérer.

DÉLIBÉRATION 7 : Décision modificative de crédit

Mme DUPORTAIL Christine, 1^{ère} adjointe, propose une modification de crédit pour des montants de subventions d'investissements 2016 à hauteur de 12 123,39 €

Mr le Maire demande la validation de cette écriture comptable

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 8 : Autorisations spéciales d'absence

Mme DUPORTAIL Christine explique que le code général de la fonction publique prévoit l'octroi d'autorisations d'absences spécifiques pour les agents communaux lors d'évènements familiaux (mariage – décès- garde d'enfant malade) ou évènements de la vie (concours- don du sang). Ces demandes d'autorisations d'absences seront acceptées si elles sont accompagnées d'un justificatif ou d'une attestation sur l'honneur.

Mr le Maire demande que les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public bénéficient de ces autorisations d'absence. Le Conseil délibère.

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 9 : Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (Risque et prévoyance)

Mr le Maire propose de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrite par leurs agents concernant le risque et la prévoyance.

Le montant proposé est de 7 € /mois par agent.

Le Conseil délibère

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 10 : Indemnités pour le gardiennage de l'église

Mr le Maire rappelle que le plafond d'indemnité pour le gardiennage des églises communales est fixé depuis le 1^{er} janvier 2024 à 503,42 €. Il propose le même montant pour l'année 2025, à partager aux deux gardiens de l'église : Mme REBOULLET Jacqueline et Mr VERCASSON Louis, soit 251,71€ chacun.

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 11 : Demandes de subventions

Une demande de subvention d'un montant de 400 € a été faite par la Maison Charles Forot

Vote : 13 pour

Une demande de subvention d'un montant de 1000 € a été faite par l'UEPF pour le salon de l'Habitat

Vote : 13 pour

Une subvention d'un montant de 1000€ est proposée pour le Syndicat de défense et de promotion du Caillé doux

Vote : 13 pour

Une subvention d'un montant de 200€ est proposée pour FOL Ardèche concernant la scolarisation d'une élève de St Félicien dans leur établissement.

Vote : 13 pour

Dans le cadre de la CLAS et sous présentation d'un justificatif financier une aide d'un montant de 90€ est proposé pour le transport scolaire d'un élève vers un collège de Tournon.

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 12 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du syndicat des eaux

Cance-Doux

Présentation du rapport annuel du service Cance-Doux par Mr LABOURY Jean-Claude, 2^{ème} adjoint. A noter que ce réseau concerne 28 000 habitants et 15 000 branchements. St Félicien compte 734 compteurs. Les prélèvements pour analyses physico-chimiques ou biologiques ne relèvent aucun problème. Le prix de l'eau a subi une augmentation de 11%

DÉLIBÉRATION 13 : DIA

Vente de l'immeuble situé 11 place de l'hôtel de ville, appartenant à Mme CHEVRIER pour un montant de 133 000 € à Mr ESCURE Alain de POMEYS.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption

Vote : 13 pour

Vente de terrains parcelles section AK N° 150-272 de 12a56ca situées au GUER, appartenant à Mme CROUZET Jeanine, pour un montant de 900 € à Mr PEYROT Gérard de Guilherand-Granges. La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

Vote : 13 pour

DÉLIBÉRATION 14 : Disqualification de parcelles

Messieurs DUFAUT Gilbert, et DUFAUT Maurice propriétaires chacun de parcelles cadastrées ont sollicité la commune pour l'acquisition d'un ancien chemin rural qui traverse leurs propriétés.

Ce chemin n'étant plus affecté à l'usage public il peut être cédé aux demandeurs. Mr le Maire propose donc de vendre les parcelles correspondantes au prix de 0,48 € le m².

Il s'agit de la parcelle AB N°363 d'une surface de 4a 37ca pour Mr DUFAUT Gilbert et de la parcelle section AB N° 364 d'une surface de 3a32ca pour Mr DUFAUT Maurice.

Mr le Maire demande d'approuver cette transaction.

Vote : 13 pour

INFORMATIONS DIVERSES :

- Voirie : Travaux réalisés route de Brintenas et virage au droit de la chapelle. Deux devis sont arrivés pour le pont de Baufoura, ces travaux seront cofinancés avec la Commune de Pailharès. Remerciements au département et à l'entreprise COLAS pour les travaux réalisés dans le village. Les transformateurs route de Pailharès ont été nettoyés et repeints par les brigades vertes. La sécurisation des quartiers se fera ensuite : Bard, entrée Charles Forot, Croix des Rameaux, rue du Meunier.
- Un abri vélos, offert par Arche Agglo a été installé Place Chantaroux.
- L'extension du réseau de l'adduction d'eau potable de Cance-Doux du lieu-dit les Soies/Les Sagnes a été voté favorablement en comité syndical. Sept nouvelles résidences bénéficieront de cette extension.
- Très bonne fréquentation aux spectacles proposés à La Chapelle.
- Le Conseil des jeunes encadré par Corentin CASTRALE a visité le village. Les enfants se sont exprimés sur les besoins d'aménagement du city-parc (bancs, tables, poubelles, plantation d'arbres) ainsi que le traçage d'un passage piéton avant la place Chantaroux.
- Un arrêté est pris concernant la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les réunions publiques prévues par les listes électorales lors de la campagne des prochaines élections municipales.
- Les travaux de la maison de santé vont commencer lundi 27 Octobre, l'agrandissement de la cour de l'école publique sera effectué à cette occasion.
- Plusieurs devis ont été demandés concernant l'installation de leds au gymnase. Le financement peut être pris en charge par Territoire d'Energie de l'Ardèche (ex SDE 07) à hauteur de 50%.
- L'installation des leds sur l'éclairage public commencera par la place de l'église.
- Certains locataires d'appartements communaux ont reçu des mises en demeure de la part de la Trésorerie. Elles sont injustifiées et la municipalité se rapprochera de la Trésorerie pour échanger sur ce problème.
- L'ONF a réalisé une étude sur les arbres suspectés dangereux. Certains arbres seront abattus. Pour d'autres des conseils supplémentaires seront pris auprès d'experts.